



**PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 17 heures 01, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, Maire, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 5 décembre 2023.

Etaient présents : LE BARS Loïc ; TUQUET Joël ; LAUNOY Ketty ; LE BARS Jasmine ; DEBELLEMANIERE Nathalie ; REMY Françoise ; SOREL Bénédicte ; MESSEAN Éric ; DELESTREES Patrick
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : GOSSET Christine ; BAUDUIN Jessica ; LAPORTE Emmanuelle ; LAPORTE Jean-François ; GILLET Pierre-Akain

Bénédicte SOREL est élue secrétaire de séance
Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h01.

Le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 / Décisions Modificatives

↳ Décision modificative n°4

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction comptable M57

Vu la délibération du 28 mars 2023 adoptant le budget 2023

Vu la délibération du 28 novembre 2023 adoptant la durée d'amortissement

Considérant qu'il convient de faire une ouverture et une réduction de crédit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- De procéder aux virements aux inscriptions et aux réductions de crédits suivants sur le budget l'exercice.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 compte 6811	+ 1 058,00 €
Chapitre 023	- 1 058,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 compte 2804181	+ 1 058,00 €
Chapitre 021	- 1 058,00 €

↳ Décision modificative n°5

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction comptable M57

Vu la délibération du 28 mars 2023 adoptant le budget 2023

Considérant qu'il n'y a plus assez de crédit au chapitre 65

Vu la nécessité de faire un virement au chapitre 65

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- De procéder aux virements aux inscriptions et aux réductions de crédits suivants sur le budget l'exercice.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 65 compte 6533	+ 236,00€
Chapitre 65 compte 65568	+ 225,00€
Chapitre 12 compte 6218	- 461,00€

2 / Questions diverses

1 / Monsieur le maire dit qu'il s'est rendu avec Messieurs Le Bars et Tuquet devant la propriété de Monsieur Zaki vu que son mur de clôture s'écroule. Monsieur le Maire dit que c'est une affaire très compliquée entre le département et Monsieur Zaki. La mairie est en attente d'une réponse en janvier.

2 / Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise CARRAELEC devrait installer cette semaine les horloges dans les armoires électriques afin de réguler l'éclairage public. Monsieur le Maire dit qu'une note d'information à la population est en cours de distribution.

3 / Monsieur le Maire dit que Monte Laster a déposé le nouveau projet SANTO II dans la boîte aux lettres de la mairie. Il propose une série d'ateliers avec les enfants de l'école. Il recherche des témoignages dans la ville avec les anciens et les enfants.

4 / Monsieur le Maire dit qu'un ingénieur de la DRAC est venu voir notre église. Le dernier diagnostic a été fait en 1986. Monsieur le Maire dit qu'on a reçu vendredi toutes les préconisations de l'ingénieur des architectes des bâtiments de France. Monsieur le Maire explique que pour commencer, il faut réaliser un « bilan de santé » de l'église. Monsieur le Maire a demandé à la secrétaire de voir ce qui a été fait dans d'autres communes. Il précise que le « bilan de santé » peut être subventionné à plus de 80%.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 17h30.

Vu pour être affiché,
Cramoisy, le 12 décembre 2023

Le Maire
Raymond
Mairie de Cramoisy
(OISE)

ARRETE ET SIGNATURES

Membres en exercice

15

Membres présents

Date de la convocation

05/12/2023

Délibéré par les membres du conseil municipal de Cramoisy réuni en session du

11/12/2023

Raymond GALLIEGUE

Maire

Loïc LE BARS

1er Adjoint

Jessica BAUDUIN

2ème Adjoint

Joël TUQUET

3ème Adjoint

Patrick DELESTREES

Conseiller municipale

Nathalie

DEBELLEMANIERE

Conseillère municipale

Pierre-Alain GILLET

Conseiller municipal

Christine GOSSET

Conseillère municipale

Emmanuelle LAPORTE

Conseillère municipal

Jean-François LAPORTE

Conseiller municipal

Ketty LAUNOY

Conseillère municipal

Jasmine LE BARS

Conseillère municipal

Éric MESSEAN

Conseiller municipal

Françoise REMY

Conseillère municipal

Bénédicte SOREL

Conseillère municipal